Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	FLIXBUS FRANCE SARL	
Raison sociale de l'entreprise	FLIXBUS FRANCE SARL	

Liaison déclarée		
Origine ¹ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt)	BRESSUIRE (4 espace Bocapole, 79300)	
Destination ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt)	CHOLET (gare routiere, bd Faidherbe, 49300)	
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé	
Temps de parcours (en heures et minutes)	40 minutes	
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire	

Extrémité 1 de la liaison concernée

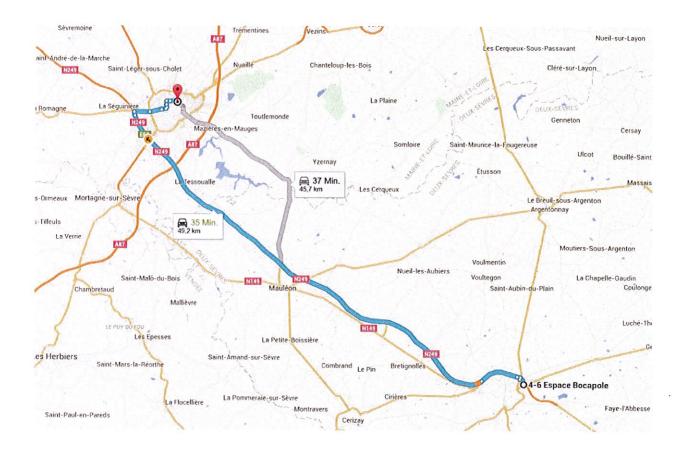
² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Piece jointe n°1

Tronçon Bressuire-Cholet

Itinéraire envisagé Bressuire-Cholet



Piece jointe n°2

Tronçon BRESSUIRE-CHOLET

Fréquence hebdomadaire

14 passages hebdomadaires

Jour/Itineraire	Départs de Bressuire vers	Départs de Cholet vers
	Cholet	Bressuire
Lundi	Entre 16h15 et 18h15	Entre 11h00 et 13h00
Mardi	Entre 16h15 et 18h15	Entre 11h00 et 13h00
Mercredi	Entre 16h15 et 18h15	Entre 11h00 et 13h00
Jeudi	Entre 16h15 et 18h15	Entre 11h00 et 13h00
Vendredi	Entre 16h15 et 18h15	Entre 11h00 et 13h00
Samedi	Entre 16h15 et 18h15	Entre 11h00 et 13h00
Dimanche	Entre 20h00 et 22h00	Entre 11h30 et 13h30
Offre par trajet	53 places	53 places